

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-125

Objet : Modification du tarif du Diplôme d'Université « Réfèrent Sport Santé Bien-être ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis favorable du conseil académique du 6 juillet 2021 ;
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

Approuve la modification du tarif du Diplôme d'Université « Réfèrent Sport Santé Bien-être », comme annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-125**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

PRESENTATION DE LA FORMATION

3.1. Objectifs de la formation

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

Les principaux objectifs de la formation reprennent ceux de la fiche RNCP du référentiel métier de l'encadrement et du développement du Sport Santé Bien Être :

- la connaissance des populations cibles et de leurs problèmes de santé, et des recommandations d'activités physiques les concernant,
- la conception et la mise en œuvre de programmes d'activité physique adaptés à leurs besoins,
- la conception et la mise en œuvre de stratégies destinées à engager les populations cibles vers un changement durable de mode de vie, intégrant davantage d'activités physiques et moins de sédentarité
- la connaissance des contextes, des politiques et des acteurs du domaine du SSBE,
- les conditions d'optimisation de la mise en place et du fonctionnement des dispositifs de SSBE au sein des différentes institutions et structures ayant vocation à les développer,
- l'accompagnement des projets portés par les étudiants.

3.2. Compétences attendues

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

Objectifs en termes de compétences :

Connaissance de l'environnement du Projet Sport-Santé Bien-Être

- Définition et environnement du Projet Sport-Santé Bien-Être
- Les partenaires : ARS, DRDJSCS, (URPS, CIS, CROS-CDOS), les ligues-comités régionaux, CNOSEF
- Les bases méthodologiques pour concevoir le projet SSBE

Connaissance des maladies, des publics et des besoins

- Les principales caractéristiques des différentes fonctions physiologiques, psychologiques et sociales des maladies chroniques
- Les spécificités des publics (tout âge) porteurs d'une maladie chronique et leurs accueils.
- Les intérêts des APS en référence à la maladie chronique, les risques, les signes d'alerte, les contre-indications
- Les précautions, les conduites à tenir vis-à-vis du pratiquant

Compétences techniques générales

- L'approche psychologique, motivationnelle, la relation d'aide
- L'évaluation des capacités physiques
- La conception d'un programme Sport-Santé Bien-Être individualisé en prévention tertiaire
- L'élaboration de séances pratique Sport-Santé Bien-Être, les exercices à préconiser, à éviter. Les savoirs
- Comprendre le contexte scientifique et institutionnel du Sport-Santé en France et sur son territoire
- Connaître le positionnement et les leviers d'actions des APS en Santé Publique
- Connaître l'environnement du Sport-Santé Bien-Être
- Connaître le fonctionnement du Parcours Personnalisé de Santé par les APS
- Connaître la méthodologie d'intervention en éducation pour la Santé par les APS
- Connaître les principaux facteurs de risques, les signes d'alerte, les contre-indications
- Connaître les précautions, les conduites à tenir en cas d'alerte ou d'accident
- Connaître les déterminants de l'accueil, de la motivation, de la relation d'aide
- Connaître les principales caractéristiques des différentes fonctions physiologiques, psychologiques et sociales des maladies chroniques

3.3. Organisation pédagogique

- Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.
- La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

Le diplôme est constitué de deux unités d'enseignement pouvant chacune faire l'objet d'une certification universitaire (cf. maquette).

Les étudiants qui suivent et valident les deux unités obtiennent le DU. Les étudiants qui ne suivent que l'une ou l'autre des unités obtiennent une certification universitaire (CU) pour l'UE suivie.

La première unité rassemble les enseignements concernant la conception et l'encadrement de l'activité physique à des fins de santé.

La seconde rassemble les enseignements concernant le développement et la coordination des dispositifs SSBE.

3.4. Modalités d'enseignement

- Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.
- Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)
- L'adaptation à un public spécifique

Les enseignements se déroulent en présentiel mais un mode hybride est possible.

Le DU peut être organisé sous deux formes

En session spécifique (non intégré aux enseignements apogée en cas de commande institutionnelle pour un effectif supérieur à 10 A16- Intégré aux enseignements apogée, pour les inscriptions individuelles, sous la forme de demi-journées de cours dans la semaine, ou de sessions bloquées de deux jours.

3.5. Positionnement dans l'environnement

- Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs
- La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Le DU RSSBE s'inscrit dans le contexte actuel du développement de l'offre d'activité physique à des fins de santé, notamment à destination des populations touchées par les pathologies dites du mode de vie (cardiopathies, cancers, pathologies métaboliques, ostéoarticulaires, ...). Et plus particulièrement, dans le récent cadre réglementaire du « sport sur ordonnance ». Le DU répond en priorité aux besoins de formation des professionnels des dispositifs de sport santé bien-être, mis en place pour les porteurs de pathologies, mais aussi plus largement pour les populations fragiles ou « à risques » (seniors fragiles, personnes obèses, ...), présentant des limitations fonctionnelles minimales, et ayant besoin de pratiquer régulièrement une activité physique adaptée et structurée à des fins de prévention/santé

3.6. Public visé et effectifs attendus

Le DU RSSBE est conçu pour la formation continue des personnels en charge de l'encadrement des programmes d'activité physique/santé (titulaires de diplômes donnant droit à encadrer l'activité physique* (ETAPS, BE, BPJPS, diplômes STAPS, ...), et aussi pour les personnels en charge du développement et de la coordination des dispositifs SSBE (recrutement des patients, obtention, coordination et gestion des moyens nécessaires : ressources humaines, financements, installations...). D'une manière générale, il constitue une voie de formation continue pour les professionnels de l'encadrement de l'activité physique, du développement et de la gestion des structures à caractère sportif, mais aussi pour d'autres professionnels engagés dans la prise en charge des populations cibles, notamment les professionnels des secteurs de la santé et du social. L'effectif attendu est compris entre 10 et 20 étudiants par année.

3.7. Liens avec le monde socio-économique :

- Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

Département de Santé Publique - CHU Nice.

3.8. Suivi de formation

- Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

Diplôme créé en 2018 - il s'agit d'une demande de modification.

FICHE DE SELECTION				
Date d'ouverture de la campagne :	samedi 1 mai 2021			
Date de fermeture de la campagne :	mardi 15 juin 2021			
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	dimanche 20 juin 2021			
Capacité d'accueil :	20 personnes			
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION		
Relevé de notes du baccalauréat :	Non			
Relevé de notes des études supérieures :	Non			
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel.		
Curriculum Vitae détaillé :	Oui	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences (encadrement des AP) précédentes du candidat.		
Lettres de recommandation :	non			
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Oui	Facultatif	Niveau CECRL attendu :	C 1
Niveau de langue en anglais :	non			
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	non			
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Oui	Facultatif	Elément permettant d'apprécier l'adaptation du profil aux exigences du diplôme souhaité.	
Document attestant d'une compétence complémentaire :	non			
Autre document (précisez):	Non			
Entretien Oral :	non			

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :	DU R-SSBE	Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	#REF!				
Champ :	#REF!				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	#REF!				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):	1 250 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Tarif plein	
Droit d'inscription n°2 (DI 2):	50 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Etudiants UCA en seconde inscription	
Droit d'inscription n°3 (DI 3):	450 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		Institutions - Collectivités	
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:	10	12 500 €	Subventions:	Précisez les sources :	
Nb d'apprenants DI 2:	5	250 €	Conventions :	Préciser les sources :	
Nb d'apprenants DI 3:			Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :	Précisez les sources :	
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
TOTAL RECETTES DI:		12 750,00 €	TOTAL RECETTES AUTRES:	- €	
Dépenses	Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté		
Coût des heures de formation	100,00		- €		
H. assurées par des permanents	80,00		-		
H. assurées par des vacataires	20,00		-		
Encadrement et coordination	Nombre d'HEQTD	% pour la formation	- €		
Suivis des projets tuteurés et/ou des stages et alternants			-		
Autres frais de coordination			-		
PRP/PCA (personnel permanent)			-		
Coût personnel en soutien	Nombre d'ETP	% pour la formation	4 000 €		
Recherche et mise en œuvre de R. P.			-		
Suivi et gestion spécifique des étudiants			-		
Participation à la gestion de la formation	1,00	10%	4 000 €		
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>			-		
Coût de fonctionnement spécifique	Montant	% pour la formation	- €		
Fournitures spécifiques diverses			-		
déplacements des intervenants			-		
Frais de réception			-		
Autres prestations			-		

Recettes :	12 750 €	
Dépenses :	4 000 €	
Equilibre :	8 750 €	La formation est autofinancée

